

À Bondy, le 8 avril 2024

## **Le Conseil municipal de Bondy unanime pour soutenir le monde enseignant**

---

Ce 6 avril 2024, réunis en Conseil Municipal, les élus municipaux de Bondy, tous groupes confondus, ont amendé et voté un vœu de soutien au corps enseignant et aux élèves.

**Les élus bondynois ont, par leur vœu, demandé un plan d'urgence pour les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis.**

Afin d'améliorer les conditions d'exercice des enseignants et des équipes pédagogiques et de permettre à tous les enfants d'avoir les mêmes chances de bénéficier du système éducatif français, le conseil municipal :

- demande une **revalorisation du salaire** des enseignants pour qu'il devienne comparable à celui des pays voisins ;
- demande le **renforcement de la formation des enseignants tout au long de leur carrière** ;
- demande la mise en place d'un **système efficace de remplacement des enseignants absents** ;
- demande la **présence systématique d'une infirmière scolaire et du réseau d'aide spécialisé** ;
- demande des **dotations en AESH** pour accompagner les élèves en situation de handicap ;
- demande de privilégier pour ses établissements les **effectifs réduits dans les classes**.

Ce vœu sera, ces prochaines heures, relayé auprès de l'ensemble des parlementaires de la Seine-Saint-Denis, afin qu'ils portent la voix des élus municipaux de Bondy dans leurs assemblées respectives.

## Vœu de la majorité municipale de Bondy

Conseil municipal du 6 avril 2024

Face aux importantes difficultés rencontrées par les équipes pédagogiques des écoles, collèges et lycées de Seine-Saint-Denis, le conseil municipal de Bondy soutient la demande d'un plan d'urgence pour nos établissements.

La Seine-Saint-Denis subit de longue date une situation difficile, connue de tous comme le territoire le plus pauvre de Métropole. Et nous en connaissons la réalité : en Seine-Saint-Denis, 60% des élèves sont scolarisés en zone prioritaire. Pour pallier cette difficulté, l'école, rendue obligatoire par Jules Ferry, doit pouvoir permettre à tous, dans l'esprit républicain qui a régi cette loi dès l'origine, d'offrir à tous nos enfants les mêmes chances de bénéficier du système éducatif français.

Pour réunir les conditions de cette réussite, il est impératif d'améliorer les conditions d'exercice des enseignants et des équipes pédagogiques, sur différents axes :

- On ne peut plus accepter, pour nos enseignants, une rémunération toujours très éloignée de celle de leurs homologues européens. Le salaire des enseignants doit pouvoir être revalorisé pour devenir équivalents à ceux des pays voisins.
- Il faut réinvestir dans un système de formation d'une nouvelle génération d'enseignants, telle qu'elle était pratiquée par le passé. Les enseignants ne doivent plus arriver devant les élèves sans avoir disposé au préalable de formations pédagogiques, qu'ils soient jeunes professionnels ou en reconversion. Ils doivent bénéficier de formation continue tout au long de leur carrière.
- Il faut mettre en place en système efficace de remplacement des enseignants absents, afin de ne pas pénaliser les élèves qui subissent régulièrement l'interruption de leur formation lorsqu'on ne peut pourvoir au remplacement de leur enseignant, ce qui est dommageable du point de vue pédagogique comme du point de vue de l'égalité des chances.
- On ne peut plus accepter que 40% de nos établissements soient dénués de présence d'un ou une infirmière scolaire et plus généralement d'un réseau d'aide spécialisé, dans un Département où l'on sait le sujet de la santé très dégradé, alors que nous luttons contre le désert médical qui gagne notre environnement urbain.
- Il est également essentiel d'avoir une bonne dotation en AESH pour accompagner au mieux les élèves en situation de handicap et d'obtenir un statut attractif pour leur fonction.
- Nous souhaitons que l'Etat, plutôt que de supprimer des classes, privilégie les effectifs réduits afin de laisser plus d'espace à chacun des élèves, et à l'interaction avec leur professeur.

L'ensemble du Conseil municipal saisit, ce jour, nos représentants à l'Assemblée et au Sénat, afin qu'ils relaient notre demande de plan d'urgence pour les établissements de Seine-Saint-Denis.